

Qui prévenir?
en cas de crise

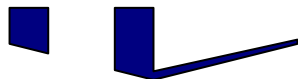
Le Centre de Ressources Départemental

Composition et coordonnées

P. CLEMENT	Directeur académique	04.75.82.35.40
C. OZDEMIR	Secrétaire Générale	04.75.82.35.02
Dr M. BILLIEMAZ	Médecin conseillère technique	04.75.82.35.84
M. MALOSSE	Infirmière conseillère technique	04.75.82.35.67
S. GAUMONT	Conseillère technique de service Social	04.75.82.35.28

Fonctionnement

Le centre de ressources départemental est activé par le directeur académique, dès que celui-ci est informé d'un évènement grave affectant la communauté scolaire.



- Analyse l'évènement et les besoins.
- Recueille une information validée.
- Constitue si besoin la cellule d'écoute et en assure le suivi.
- Assure le soutien de la communauté scolaire.
- Apporte une aide technique au référent coordonnateur de la cellule.
- Evalue les interventions ponctuellement et réalise le bilan annuel.

La cellule d'écoute et d'accompagnement

Composition

Elle est composée de personnels de l'éducation nationale volontaires et formés (médecins, infirmières, assistantes sociales, psychologues du 1er et 2nd degré, chefs d'établissement)

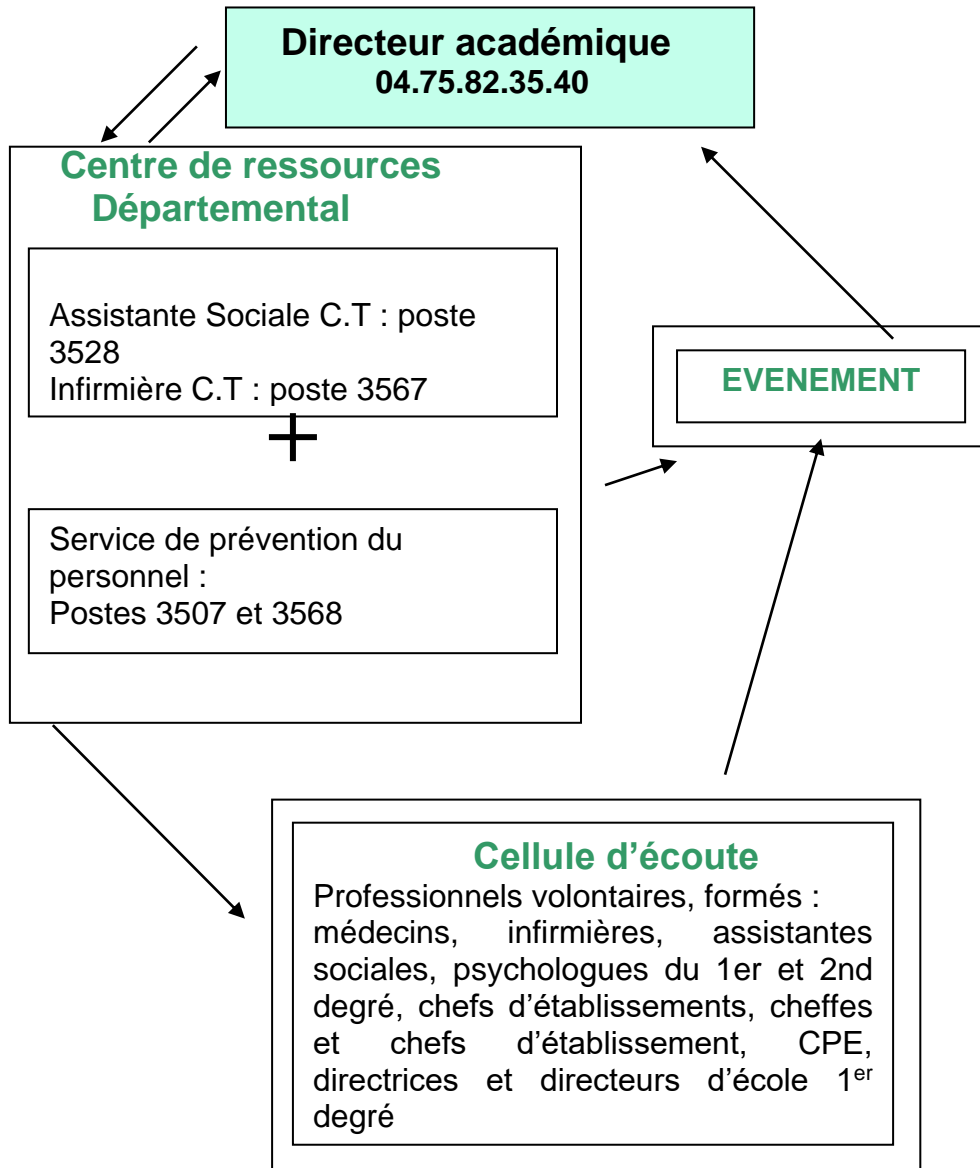
Fonctionnement

Elle est activée et constituée par le centre de ressources départemental en fonction du retentissement et du nombre de personnes concernées par l'évènement.



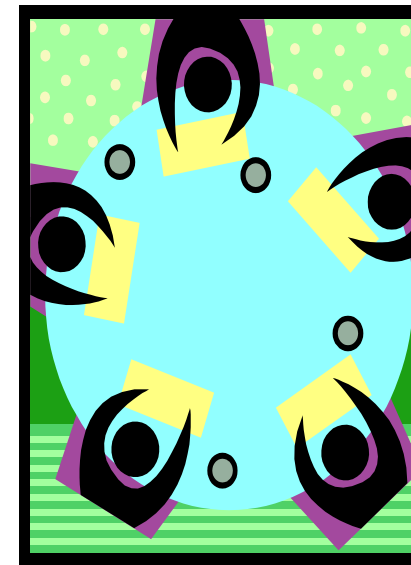
- Désigne un référent coordonnateur.
- Rencontre le responsable de l'établissement, l'équipe éducative et définit les modalités d'intervention de chacun.
- Offre un cadre d'écoute et de dialogue rassurant aux élèves, aux enseignants et personnels.
- Effectue le relais avec les structures spécialisées si nécessaire.
- Assure le bilan à la fin des interventions et le transmet au centre de ressources départemental.

Procédure d'activation



Prise en charge des situations de crise dans les établissements scolaires

Les cellules d'écoute



et d'accompagnement

DROME